



Changer le propriétaire de la maison suite à un mariage

Par **Korekt**, le **27/06/2013** à **20:00**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que j'ai achetée avant de rencontrer ma femme.

Le mariage a été fait sans contrat de mariage.

Le prêt immobilier est à mon nom.

Comme nous sommes maintenant mariés, ma femme souhaiterait participer au remboursement de la maison.

Pourriez-vous me dire de quelle manière nous pourrions être déclarés comme propriétaires tous les deux ?

Si c'est possible, à quelle hauteur (%) serait-elle propriétaire de la maison ?

Si ce n'est pas possible, que me conseilleriez-vous de mettre en place au niveau du testament pour que, s'il m'arrive quelque chose, elle hérite de la maison ?

Remarque: nous n'avons pas (encore) d'enfants

Merci

Par **janus2fr**, le **28/06/2013** à **12:30**

Bonjour,

Attention, car cette situation n'est pas simple et vous pourriez prendre conseil auprès de votre notaire.

En effet, la maison, puisque achetée avant le mariage est un bien propre qui n'appartient qu'à vous.

Mais comme le remboursement du prêt se poursuit durant le mariage, cette partie est financée par la communauté.

En cas de divorce, décès ou vente du bien, il y aura donc une récompense à prévoir puisque la moitié du financement remboursé après le mariage est censée avoir été fournie par votre épouse.